

# Nominations aux comités relevant du Conseil des gouverneurs



**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
**EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN**

*Préparé par le Secrétariat général*

*Janvier 2018*

## COMITÉ D'APPEL POUR CAUSE DISCIPLINAIRE SECONDAIRE

**NATURE :** Le Comité d'appel pour cause disciplinaire secondaire est un comité permanent qui relève du Comité exécutif. Les décisions du Comité sont sans appel. Cf. Article 96 *Statuts et règlements*.

**MANDAT :** Plus concrètement, le Comité entend en appel et tranche tout grief déposé par un étudiant ou une étudiante qui, en raison d'une infraction à un règlement disciplinaire faisant partie des règlements généraux de l'Université, à un arrêté municipal ou à une loi provinciale ou fédérale, encourt une peine autre que la suspension, la non-réadmission ou l'expulsion.

**REMARQUES :** Tout membre du Comité se trouvant en conflit d'intérêts, pour quelque raison que ce soit, doit se désister.

**NOMBRES :** 5 membres

**QUORUM :** 4 membres, dont un professeur ou une professeure et un étudiant ou une étudiante.

**DURÉE DU MANDAT :** Indéterminée; le mandat des membres nommées prend fin dès qu'il y a perte de qualité.

<u>COMPOSITION</u>	<u>QUALITÉ</u>	<u>PÉRIODE D'EXERCICE</u>
<b>Boudreau, Annie Hélène</b> .....	Professeur membre du CGV, élue par le CEX	Indéterminée
<b>Guerrette, Roxann</b> .....	Étudiant membre du CGV, élu par le CEX	indéterminée
<b>Ngollo Ngollo, Victor Urbain</b> .....	Étudiant membre du CGV, élu par le CEX	Indéterminée
<b>Rioux-Walker, Josée</b> .....	Membre du CGV, élu par le CEX	Indéterminée
<b>Robichaud, Edgar, président</b> .....	Vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (ou son délégué ou sa déléguée) qui assume d'office la présidence, mais sans y avoir de voix délibérative	D'office